

Rendre possible ce qui es nécessaire

Autor(en): **Friedrich, Rudolf**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **150 (2005)**

Heft 11-12

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-346540>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rendre possible ce qui est nécessaire

Le monde a changé! En matière de politique de sécurité, le tournant de 1989 a aussi changé la donne pour la Suisse. Rien n'est plus comme avant. La menace de l'Est, omniprésente pendant des décennies, a disparu.

■ Rudolf Friedrich¹

Alors qu'auparavant la Suisse, équipée de forces militaires considérables, était située au milieu du dispositif de défense de l'OTAN et constituait, en dépit de sa neutralité, une des cibles potentielles des plans d'agression du Pacte de Varsovie, elle se trouve aujourd'hui dans un grand espace de paix européen protégé par l'OTAN et l'Union européenne. Avec l'élargissement de celle-ci vers les pays baltes ainsi que l'Europe centrale et orientale, l'accession de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie ainsi que de la Slovaquie, de la Roumanie et de la Bulgarie à l'OTAN, cet espace englobe presque toute l'Europe. Quinze ans après la chute du Mur de Berlin, la quasi-totalité des Etats de feu le Pacte de Varsovie font partie de l'Alliance atlantique. C'est aussi une évolution historique d'une grande portée

La situation n'est cependant pas sans risque. La stabilité politique n'est pas assurée partout. Les Balkans connaissent toujours des foyers de tension susceptibles d'engendrer un nouveau conflit. Le Proche-Orient est une poudrière et, malgré la volte-face de Kadhafi en Libye, la situation reste instable aux abords de la Méditerranée.

La menace militaire n'a plus le visage d'avant 1989, mais elle n'a pas simplement disparu. La prolifération d'armes de destruction massive, nucléaires, biologiques et chimiques, qui peuvent être transportées sur de longues distances par des missiles balistiques ou des avions, représente un danger latent difficile à évaluer. Il n'est pas seulement d'ordre théorique, puisqu'au début 2004, le chef de l'Etat libyen a reconnu disposer de quantités considérables de gaz yperite, de sites de production de gaz neurotoxique Sarin et de missiles de longue portée, même s'il est maintenant question de détruire ces armes.

On imagine le danger que constituerait la possession de tels moyens par des terroristes. De même, si la découverte fin avril 2004 d'un projet d'attentat avec des armes chimiques destiné à tuer 80000 personnes dans la capitale jordanienne Amman devait se confirmer, une nouvelle dimension dans le terrorisme serait atteinte. Croire que la Suisse neutre est à l'abri d'actes terroristes relève de la naïveté.

Quels projets pour l'avenir?

Ce nouveau contexte, nous l'avons pris en compte par les réformes, très hésitantes et incom-

plètes, à la manière suisse, d'Armée XXI. Mais quels sont les projets pour l'avenir?

La Suisse officielle persiste à considérer la défense du territoire comme mission principale de l'armée. Reconnaissons que même à une époque où la menace est moindre, il est indispensable de maintenir une capacité de défense solide, puisque l'expérience nous a montré que la situation peut rapidement changer et qu'en cas de crise aiguë, il est difficile de rattraper le temps perdu. Mais nous devons aussi nous demander si la plus grande partie des ressources financières limitées dont dispose l'armée doit être consacrée à la défense du territoire. A vues humaines, une guerre en Europe est invraisemblable. Et si la Suisse subissait une agression militaire, elle ne pourrait de toute façon pas se défendre en dehors d'une alliance et, de préférence, loin de ses frontières.

Dans ces conditions, vu la pénurie des ressources financières, il semble opportun de réduire les brigades mobiles, d'autant que de l'avis du chef de l'armée, le commandant de corps Christophe Keckeis, l'époque des grandes batailles de blindés est révolue. Par ailleurs, cette mesure s'impose pour une autre raison: il existe un déséquilibre entre les effectifs des Forces ter-

¹ Ancien conseiller fédéral (1982-1984). Il s'agit de la traduction en français d'un extrait de l'ouvrage *Helvetia im aussendienst. Was Schweizer in der Welt bewegen*. Edité par Jürg Altweg. Zurich, Nagel & Kimche, 2004.

restres et ceux des Forces aériennes; trop de moyens sont concentrés au sol et pas assez au ciel. Et, comme le mettent en évidence les opérations militaires récentes, l'aviation devient toujours plus importante. D'éventuels conflits doivent être imaginés dans les airs, le temps d'alerte y étant le plus court. En peu de temps, les avions peuvent être mobilisés sur de longues distances; ils permettent de créer rapidement des concentrations de puissance. Il est donc urgent de renforcer l'armée de l'air, d'autant plus que la DCA est insuffisante.

Ce n'est pas pour rien que les pays européens réagissent différemment: ils privilégient les petites formations, extrêmement mobiles et d'une grande puissance de feu, soutenues par une aviation forte. Les opérations internationales, notamment celles destinées à maintenir la paix, prennent le dessus sur la défense territoriale classique. En Allemagne, par exemple, on semble se faire à l'idée que le danger d'une attaque du territoire par des armes conventionnelles peut être durablement exclu. En revanche, on admet qu'une conception de défense globale ne peut faire abstraction de la prévention des conflits et de la gestion de crises au-delà des frontières. La Suède, comparable à la Suisse quant à sa dimension, pays non membre de l'OTAN comme elle, attache également une grande importance aux opérations internationales de maintien de la paix. Dans la mesure où nous ne sommes pas plus que l'Allemagne menacés d'une attaque conventionnelle, il convient d'adopter une stratégie allant dans la même direction.

² NZZ am Sonntag, 4 janvier 2004.

Coopération internationale

Au début de l'année 2004, le Chef de l'armée a déclaré en public que l'époque de la défense autonome était également révolue pour la Suisse². Comme il fallait s'y attendre, il a suscité la colère des gardiens invétérés de la neutralité, qui sont incapables d'admettre la réalité. Face aux nouvelles technologies de l'armement et l'évolution de la situation stratégique, on ne saurait contester la pertinence du constat. Il s'agit donc d'en tirer les conséquences. Ce que l'on n'est plus capable de faire seul doit être réalisé avec d'autres. La coopération internationale s'impose aussi dans le domaine de la politique de sécurité.

La formation du personnel des Forces aériennes obéit d'ailleurs à ce principe depuis un certain temps déjà. Les possibilités d'exercice étant limitées en Suisse, notre armée ne peut pas se passer de coopération internationale. C'est également vrai pour d'autres troupes, notamment pour les formations mécanisées; il est donc normal que le Département de la défense réfléchisse dans ce sens.

Pourtant, ces dispositions sont insuffisantes. Si l'on veut assurer une coopération efficace avec d'autres forces armées en cas de crise, il convient de la préparer soigneusement. Comme le Chef de l'armée l'exige à juste titre, nos forces militaires doivent devenir interopérables avec celles de nos voisins. Il importe donc de travailler à cette évolution en termes de doctrines d'intervention, de structures, de formation et d'armement.

Dans l'immédiat, une telle attitude peut paraître appropriée. Par contre, à long terme, une défense efficace ne pourra être assurée que dans le cadre d'une alliance européenne. C'est déjà le cas aujourd'hui pour la défense de l'espace aérien et les forces antimissiles. A l'heure actuelle, à l'exception de mesures de protection purement passives, nous sommes sans défense contre des fusées balistiques qui pourraient éventuellement tomber dans les mains de terroristes. Il en résulte une situation qui, politiquement, ressemble à celle de l'adhésion à l'Union européenne.

Or, aujourd'hui déjà, toute velléité de coopération internationale se heurte à de nombreuses objections de la part des milieux national-conservateurs, qui agitent le spectre de la violation de la neutralité. Même si en l'état actuel des choses, ces objections sont infondées, il est clair que l'on ne pourra pas éluder un examen approfondi de la question de la neutralité. Plus la coopération internationale s'impose dans l'intérêt même de notre sécurité, plus la neutralité devient un handicap; d'une certaine manière, elle se transforme, passant du statut d'instrument de sécurité à celui d'instrument d'insécurité.

Ici aussi, force est de constater que des conceptions dépassées et des traditions qui nous sont chères masquent la réalité et nous empêchent de faire ce qui est nécessaire. Or, la politique est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire.

R. F.